

Conseil municipal

Réunion du 25 septembre 2017

Compte-rendu succinct

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq septembre à 20 h, le conseil municipal s'est réuni en mairie pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de M. Daniel DELWARDE, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 21 septembre 2017

Etaient présents : MM. Daniel DELWARDE, maire, Jean-Luc VALEIN, Guy COQUELLE, Melle Capucine TIMAL, M. Jean-Michel DOLACINSKI, adjoints au maire, Mmes Brigitte RAOULT, Maryse BETHUNE, M. Philippe PARENT, Mme Joëlle GROISE, M. Daniel WOUTISSETH, Mme Michèle GRIERE, M. Philippe CARRE, Mme Karine STELLA, M. Christian SPARROW, M. François DURIEZ, Mme Claire-Marie DUREUX, M. Francis LONNOY

Absents excusés donnant procuration : Annie FRERE donne procuration à Guy COQUELLE, Thérèse WARGNIES donne procuration à Christian SPARROW, Yves LEGRAND donne procuration à Daniel DELWARDE, Séverine PETITPREZ donne procuration à Philippe CARRE, Nicole BOURDREZ donne procuration à François DURIEZ

Absent : M. Patrice CHAILLET

Mme Claire-Marie DUREUX est élue secrétaire.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 20 juin 2017.

1) Approbation de modifications statutaires du SIDEN-SIAN

M. le maire précise qu'il souhaite retirer cette question de l'ordre du jour faute d'éléments suffisants pour délibérer.

2) Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN Comités syndicaux des 24 mars et 21 juin 2017

Au cours de ses séances des 24 mars et 21 juin 2017, le comité du Siden-Sian a approuvé l'adhésion des collectivités et structures communales suivantes :

- La commune d'ESCAUTPONT (Nord) simultanément à son retrait effectif du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé (SIARC) avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »
- La commune de CUVILLERS (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- Les commune d'OSTRICOURT et THUMERIES (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des

points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

- La commune de CAULLERY (Nord) simultanément à son retrait effectif du SIVOM DE LA WARNELLE avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,
- La commune de LA SELVE (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),
- La commune de LA MALMAISON (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 1 abstention (M. Woutisseth) et 2 contre (M.Sparrow, Mme Wargnies) **APPROUVE** les nouvelles adhésions au Siden-Sian.

3) Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe

M. le maire expose à l'assemblée que suite au départ en retraite annoncé au 31 mars 2018, du responsable des services techniques, une offre d'emploi a été lancée le 24/05/2017 et les réponses étaient attendues pour le 5/07/2017.

Une quinzaine de personnes a candidaté et quatre ont été reçues en mairie.

La candidature de Monsieur CAILLIEZ Pascal, ouvrier principal de 2^{ème} classe dans la fonction publique hospitalière a été retenue.

Celui-ci a demandé un détachement d'un an dans son administration pour arriver à Proville le 1^{er} novembre 2017 en qualité d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, afin d'effectuer un tuilage avec Monsieur Gérard LEFEBVRE.

Il convient donc de créer ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet avec effet au 1^{er} novembre 2017,

- de modifier le tableau des effectifs.

4) Adoption des tarifs de manifestations culturelles

M. VALEIN, adjoint au maire en charge de la culture, expose à l'assemblée les propositions de manifestations culturelles proposées par la commission culturelle.

SORTIE A PARIS : Musée des arts décoratifs et le Théâtre de Paris pour la pièce « Coome à la maison » Samedi 18 novembre 2017

Tarifs :

Provillois : 63 €

Réduit : 45 € (scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du revenu de solidarité active, personnes handicapées)

Extérieurs : 75 €

SPECTACLE DE NOEL « A contre-courant » de la Cie Odile Pinson - Dimanche 10 décembre 2017 au centre sportif A. Colas
Gratuité pour les enfants provillois de -12 ans et leurs parents
Tarifs pour autre public :
Adultes 6 €
Enfants 3 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE les tarifs des manifestations culturelles proposées par la commission.

5) Vente de la propriété communale cadastrée section AD n° 128 au 23 rue Jean Jaurès

M. le maire expose à l'assemblée que par délibération du 20 juin 2017, le Conseil municipal a décidé de faire l'acquisition d'une propriété cadastrée section AD n° 128 d'une contenance de 2a 11ca au titre de la procédure d'acquisition de bien vacant sans maître.

L'arrêté n° 2017-154 constate l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et un acte administratif, en cours de publication, en transfère la propriété à la commune.

Le Conseil municipal est désormais invité à autoriser Monsieur le Maire à vendre cet immeuble qui a été estimé par le service des domaines à 3 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 21 voix pour et 1 abstention (M. Woutisseth), AUTORISE M. le Maire à :

- vendre cette propriété
- signer tout acte relatif à cette vente
- porter les crédits relatifs à la vente au budget communal.

6) Signature des décisions d'urbanisme

M. Le maire expose à l'assemblée qu'il est compétent pour délivrer les autorisations d'urbanisme et qu'une délégation a été accordée à ce titre à Mme WARGNIES.

Toutefois, il peut être amené à solliciter une autorisation d'urbanisme à son nom personnel ou en tant que mandataire (d'une association ou autre...).

Or, l'article L 422-7 du Code de l'urbanisme dispose que « si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Cela signifie que dans une telle situation, l'adjointe déléguée ne peut signer ces décisions.

M. le maire propose donc M. DOLACINSKI qui sera chargé de prendre la décision relative au projet pour lequel le maire serait intéressé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DESIGNE M. DOLACINSKI pour signer lesdites décisions.

7) Questions diverses

7-1) Création d'un poste de technicien principal de 2ème classe

M. le maire expose à l'assemblée qu'un agent au grade de technicien peut bénéficier d'un avancement au grade de technicien principal de 2^{ème} classe. Il appartient au conseil municipal de décider de la création du poste au 1^{er}/10/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer le poste de technicien principal de 2^{ème} classe au 1^{er}/10/2017.

7-2) Décision modificative n° 1

M. le maire explique à l'assemblée qu'un certain nombre de rectifications doivent être apportées au budget de l'exercice 2017.

- 1) Diminution des dépenses d'investissement chapitre 23 Immobilisations en cours 21313 constructions Bâtiments Scolaire pour un montant de 20 000,00 € (travaux supplémentaires de l'Ecole)
- 2) Augmentation des dépenses d'investissement chapitre 21 immobilisations corporelles 21312 Bâtiments scolaire pour un montant de 20 000,00 € (travaux supplémentaires de l'Ecole)

Ces ajustements budgétaires sont synthétisés dans le tableau ci-dessous (les chiffres sont exprimés en euro).

Chapitre Compte Article	Libellé	Prévisions B.P. 2017	Propositions		Crédits Votés
			Réduction	Majoration	
Section d'investissement					
<i>Dépenses</i>					
23/2313	Constructions	255 678.00	20 000.00		235 678.00
21/21312	Bâtiments scolaire	48 800.00		20 000.00	68 800.00
Total					304 478.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ADOPTE la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Les débats étant clos, la séance est levée à 20 h 30.